



# ATLADOX-P

## POUDRE ORALE

### COMPOSITION

Doxycycline (s.f hyclate) .....	50 g
Excipient q.s.p.....	100 g

### PROPRIÉTÉS PHARMACEUTIQUES

La **doxycycline**, principe actif d'**ATLADOX-P**, est un antibiotique appartenant au groupe de tétracyclines de seconde génération. Elle possède un effet bactériostatique sur plusieurs bactéries Gram-positif et Gram-négatif telles que *Bordetella*, *Campylobacter*, *Escherichia coli*, *Haemophilus*, *Pasteurella*, *Salmonella staphylococcus* et *Streptococcus spp*. Elle est active également contre *Chlamydia*, *Mycoplasma* et *Rickettsia spp*. Son action se traduit par l'inhibition de la synthèse des protéines bactériennes.

Par voie orale, son absorption est rapide et complète, ce qui lui confère une biodisponibilité maximale. Grâce à sa forte liposolubilité, elle possède un grand pouvoir de pénétration et d'action à l'intérieur de la bactérie dans les foyers infectieux aussi bien au niveau de la sphère respiratoire que digestive. Son élimination lente lui confère une action prolongée. Grâce à sa parfaite solubilité, à sa force stabilité dans l'eau de boisson et à sa grande affinité pour les poumons, la doxycycline reste l'antibactérien de choix dans la prévention et le traitement des affections respiratoires chez les volailles.

### ESPECES CIBLES

Volailles et veaux.

### INDICATIONS

Traitement des infections des voies respiratoires et du tractus digestif causées par des germes sensibles à la Doxycycline.

#### Chez les volailles (poulet et Dinde) :

- Infections des voies respiratoires causées par *Mycoplasma spp*, *Escherichia coli*, *Haemophilus paragallinarum* et *Bordetella avium*.
- Entérite causée par *Clostridium perfringens* et *Clostridium colinum*.

#### Chez les veaux pré-ruminants :

- Broncho pneumonie et pleuropneumonie causée par *Pasteurella spp*, *Streptococcus spp*, *Arcanobacterium pyogenes*, *Histophilussomni* et *Mycoplasma spp*.

## ADMINISTRATION ET POSOLOGIES

**Voie d'administration :** voie orale, à diluer dans l'eau de boisson ou l'aliment liquide.

### Doses :

- **Volailles :**
  - **0 à 15 jour d'âge :** 1 g d'ATLADOX-P par litre d'eau de boisson et par jour (soit 50 ppm)
  - **> 15 jours d'âge :** 2 g d'ATLADOX-P par litre d'eau de boisson et par jour (100 ppm).
- **Veaux pré-ruminants :**  
10 mg de doxycycline/kg PV et par jour, soit 1 g de ATLADOX-P pour 5 kg de poids vif par jour.

### Durée du traitement :

- **Prévention :** 1 à 3 jours consécutifs
- **Traitement :** 3 à 5 jours consécutifs.

## CONTRE INDICATIONS ET INTERACTIONS

- Ne pas utiliser en cas d'allergie connue à la doxycycline ou à toute autre substance du groupe des tétracyclines.
- Ne pas utiliser en cas de résistance connue aux tétracyclines.
- Ne pas administrer aux bovins à rumen fonctionnel dont la voie orale est peu efficace.
- Ne pas utiliser en cas d'insuffisances hépatique ou rénale sévères.
- Ne pas administrer aux pondeuses dont les œufs sont destinés à la consommation humaine
- Ne pas associer aux bêta-lactamines en raison des possibilités d'antagonisme.

## EFFETS SECONDAIRES

Dans le cas de réactions allergiques et/ou de photosensibilité, l'arrêt du traitement est recommandé. Un traitement trop long peut affecter la flore intestinale et peut entraîner des troubles digestifs.

## MISES EN GARDE

Un sous-dosage et/ou un traitement appliqué pendant une durée insuffisante peuvent provoquer le développement de résistances bactériennes.

## PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

### Précautions d'emploi chez les animaux :

- L'usage de la spécialité ne doit être réalisé qu'après vérification de la sensibilité des souches et doit prendre en compte les recommandations de l'antibiothérapie.
- Respecter la posologie recommandée.

### Précautions à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

- Eviter de manipuler le produit en cas d'allergie connue aux tétracyclines.
- En cas de contact accidentel avec la peau ou les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

## DELAI D'ATTENTE

- **Viande et abats :**
  - **Veaux :** 14 jours
  - **Poulet :** 05 jours
  - **Dindes :** dindons : 06 jours.
- **Œufs :** Ne pas administrer aux pondeuses dont les œufs sont destinés à la consommation humaine.

## CONDITIONS DE CONSERVATION

- **Récipient non entamé :** Garder le produit dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et à une température  $\leq 25$  °C.
- **Après ouverture du flacon :** 4 semaines.
- **Après mise en solution :** 6 à 8 heures.

## FORME PHARMACEUTIQUE ET PRÉSENTATION

Poudre pour préparation orale.

Sachets de 100g, 500g et 1 kg.